



# Action sociale à destination des personnels retraités de l'Éducation nationale

***Vous êtes ou serez bientôt retraité de l'Éducation nationale ?***

***Afin de vous aider à mieux vivre votre retraite,  
l'académie de Lille et ses partenaires peuvent  
vous accorder des aides sous certaines conditions***



# SOMMAIRE

les actions interministérielles

les aides gérées au niveau académique

les actions concertées avec la MGEN

les actions menées par les organismes extérieurs

le service social académique

Permanences des assistantes sociales

adresses utiles



## les actions interministérielles



### Les chèques-vacances

Vous désirez constituer une épargne pour vos loisirs. Les chèques-vacances vous permettent de régler aussi bien vos dépenses de transport, d'hébergement, de restauration que vos dépenses de loisirs.

Vous pouvez vous rapprocher du site internet dédié à la prestation :  
[www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)

Vos demandes doivent être adressées par courrier postal accompagnées des pièces justificatives requises, directement auprès d'Extelia, à l'adresse suivante :

CNT Chèques vacances demandé  
TSA 49101  
76934 ROUEN Cedex 9



### Le Prêt à l'amélioration de l'habitat

Conditions :

- être déjà bénéficiaire d'une prestation familiale versée par la Caisse d'Allocations Familiales ;
- les travaux doivent concerner votre habitation principale et permanente ;
- entreprendre des travaux de réparation, d'amélioration, d'assainissement ou d'isolation thermique.

Pour plus de renseignement, s'adresser auprès de la CAF de votre lieu de résidence.



### Les restaurants administratifs et interadministratifs

Vous pouvez déjeuner dans ces restaurants sous certaines conditions (se renseigner auprès des restaurants qui fixent selon les circonstances locales les règles d'admission (horaires, fréquences hebdomadaires, inscriptions préalables, tarifs, etc.)).



## les aides gérées au niveau académique

### LES PRESTATIONS INTERMINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE SANS CONDITION DE RESSOURCES

- Si vous avez des enfants en situation de handicap, les aides pour séjours d'enfants en centre de vacances spécialisé continuent de vous être versées, ainsi que les prestations pour enfants handicapés.

### LES PRESTATIONS INTERMINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE SUR CONDITIONS DE RESSOURCES

- Si vous avez des enfants à charge de moins de 18 ans, vous continuez à bénéficier des aides pour séjours d'enfants en colonie de vacances, en séjour linguistique, en classe d'environnement, en centre de loisirs, en centre familial de vacances, en gîte rural.
- Ces aides sont accordées en fonction d'un quotient familial (revenu brut global de la famille/ nombre de parts fiscales) fixé à ce jour à 12 400 €

### LES ACTIONS SOCIALES D'INITIATIVE ACADÉMIQUE SOUMISES À CONDITION DE RESSOURCES

- **aides aux vacances familiales et aux séjours d'enfants :**

Conditions :

- avoir des enfants à charge de moins de 18 ans,
- payer moins de 230 € d'impôt sur le revenu au titre de l'année n-1

- **aides aux études supérieures :**

Conditions :

- avoir des enfants à charge de moins de 26 ans,
- avoir un Quotient Familial inférieur ou égal à 12 400 € au titre de l'année n-1

Pour les actions ci-dessus, pour tout renseignement, s'adresser auprès de l'Inspection Académique de votre lieu de résidence (voir adresses en dernière page) :

### LES ACTIONS SOCIALES D'INITIATIVE ACADÉMIQUE SOUMISES À ÉVALUATION SOCIALE PAR UN ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

- **Aide à l'autonomie**

Cette aide est modulée en fonction du revenu de votre foyer et de votre degré d'autonomie.

- **Aide à l'amélioration de l'habitat**

- **Aide à l'hospitalisation d'un enfant ou d'un conjoint**

- **Aide au départ en retraite**

si vous payez moins de 230 € d'impôt sur le revenu au titre de l'année n-1

- **L'aide à la gestion du budget familial**

Vous rencontrez des difficultés pour gérer votre budget, un conseiller en économie sociale et familiale peut répondre à vos besoins (constitution de dossiers de surendettement, règlements de litiges, suivis budgétaires).

- **Les prêts et les secours**

Si vous avez des difficultés financières, vous pouvez obtenir un prêt ou un secours, attribué après enquête sociale et avis de la Commission Départementale d'Action Sociale compétente.

Les demandes doivent être adressées au Service Social des personnels du Rectorat de Lille ([adresses](#))



## les actions concertées avec la MGEN

Vous êtes nouveaux retraités, prenez contact avec votre section aussitôt que vous êtes en possession de votre titre de pension pour effectuer votre demande de précompte de la cotisation MGEN. »

Vous êtes adhérent ou non à la MGEN, une aide peut être obtenue, après étude de votre situation financière, pour l'aide à domicile si votre état de santé le justifie. L'aide accordée peut être modulée.

De plus, si vous êtes adhérent à la MGEN, pour faciliter l'utilisation du service d'aide à domicile, vous pouvez bénéficier de chèquiers CESU Domalin pour payer directement votre organisme prestataire (pour les organismes affiliés).

Une aide peut également être obtenue, si vous êtes adhérent ou non à la MGEN :

- si vous êtes recensés par la MGEN handicapés ou dépendants, classés en groupe 1 ;
- les frais ponctuels liés au handicap ou à la perte d'autonomie tels que le matériel lourd, l'aménagement de domicile ou de véhicule, les équipements spéciaux et individuels,
- les prothèses auditives.

Vous pouvez vous adresser à la section MGEN du département de votre lieu de résidence ([adresses](#))



## les actions menées par les organismes extérieurs

### **Les CLIC (Centres locaux d'accueil, d'information et de coordination):**

Les CLIC s'adressent aux personnes retraitées âgées de plus de 60 ans.

Services d'accès gratuits, ils sont destinés à informer, orienter, faciliter les démarches administratives des retraités.

Le CLIC rassemble toutes les informations susceptibles de vous aider à vivre le mieux possible votre retraite :

- pour rester chez vous ;
- pour des problèmes de santé et de soins à domicile ;
- pour obtenir des informations sur les aides éventuelles ;
- pour des préoccupations de vie quotidienne ;
- pour vous sentir moins isolé(e).

Pour plus d'informations, et afin de connaître les coordonnées du CLIC dont vous relevez, vous pouvez vous renseigner auprès du Conseil Général ou de la commune de votre domicile ([adresses](#))

### **L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)**

Vous ou votre conjoint connaissez des problèmes d'autonomie ; vous pouvez avoir droit à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Conditions :

- être âgé de plus de 60 ans,
- résider en France,
- avoir besoin d'être aidé pour accomplir les actes de la vie quotidienne.

Le dossier de demande peut être retiré auprès des services du département, des centres communaux d'action sociale, des CLIC ou des services d'aide à domicile agréés.

Vous devez adresser votre demande d'APA directement au président du conseil général.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous renseigner auprès du Conseil Général.



# le service social académique

## ACADEMIE DE LILLE

### Assistante Sociale- Conseillère Technique

Christine SKOTAREK

21, rue Saint-Jacques  
59033 LILLE Cedex

Tel : 03 20 15 60 90  
Fax : 03 20 15 66 75  
Mel : ce.sersoc@ac-lille.fr

---

## SERVICE SOCIAL DES PERSONNELS

### Direction des services départementaux de l'Education nationale du Nord

Service Social des personnels  
1, rue Claude Bernard  
59033 LILLE Cedex

Secrétariat : Véronique HOLVOET

Tel: 03 20 62 33 16  
Fax: 03 20 62 32 61  
Mel: ce.serv-soc-personnel@ac-lille.fr

### Direction des services départementaux de l'Education nationale du Pas-de-Calais

Service Social des personnels  
20, boulevard de la Liberté  
62021 ARRAS Cedex

Secrétariat : Noémie STIEGER

Tel: 03 21 23 82 56  
Fax: 03 21 23 91 41  
Mel: ce.i62ssp@ac-lille.fr

---

## LA PERMANENCE D' ECOUTE SOCIALE

### Nord

Tel : 03 20 62 32 42  
Fax : 03 20 62 32 61

### Pas-de-Calais

Tel: 03 21 23 82 56  
Fax : 03 21 23 91 41

Du lundi au vendredi  
de 9h30 à 16h00



## Permanences des assistantes sociales dans leurs secteurs ou bassins respectifs

### Secrétariats des Services sociaux départementaux des personnels

<b>Nord</b>	<b>Véronique HOLVOET</b>	Tél : 03 20 62 33 16	Fax : 03 20 62 32 61
<b>Pas de calais</b>	<b>Noémie STIEGER</b>	Tél : 03 21 23 82 56	Fax : 03 21 23 91 41

### Ville de Lille

**Laurence MARIN** 03 20 62 31 04 - 06 10 30 08 53  
*Lundi au vendredi midi* DSDEN du Nord - 1 rue Claude Bernard - 59033 LILLE cedex

### Lille/environs

**Christine NOPPE** 03 20 62 31 76 - 06 10 30 10 79  
*Lundi* LP Ile de Flandre - 246 bis quai de la dérivation - 59427 ARMENTIERES CEDEX  
*Mardi matin* Collège Arthur Rimbaud - 1, rue du chemin vert - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

### Secteur Douaisis - Lille Est/Sud

**Sandrine LELEU** 03 20 62 32 71 - 06 10 30 08 51  
*Lundi et mardi* Collège Maurice Schumann - Rue G. Coliez - 59146 PECQUENCOURT

### Secteur Roubaix Tourcoing

**Soria BOURZOUI** 03 20 62 31 02 - 06 10 30 03 55  
*Mardi et vendredi* Lycée Baudelaire - 23, avenue le Nôtre - 59100 ROUBAIX

### Secteur Dunkerque Hazebrouck

**Agnès CORION** 03 20 62 31 61 - 06 10 30 05 70  
*Lundi* Lycée Fernand Léger - Route de Steendam - 59 411 COUDEKERQUE- BRANCHE  
*Vendredi* LP des Hauts de Flandre - 4 av. des Flandres - 59522 HAZEBROUCK

### Secteur Sambre-Avesnois-Cambrésis

**Karima CHEDDANI** 03 20 62 32 66 - 06 10 30 03 23  
*Lundi* Cité scolaire Pierre Forest - Boulevard de Gaulle - 59605 MAUBEUGE Cedex  
*Vendredi* CIO de Cambrai - 5, rue de l'aiguille - 59400 CAMBRAI

### Secteur Valenciennes

**Carole GAYOT** 03 20 62 31 77 - 06 10 30 07 03  
*Lundi et mardi* LEGT de l'Escaut - 1, avenue de Saint-Amand - 59300 VALENCIENNES

### Secteur Artois Ternois

**Valérie KAUS** 03 21 23 86 94 - 07 77 82 84 34  
*Lundi et mardi* Lycée Guy MOLLET - 57 rue Bocquet Flochel - 62000 ARRAS 03 21 21 49 50  
*1er 3e Lundi du mois* Lycée Albert Chatelet - rue cassin - BP70050 - 62165 ST POL SUR TERNOISE cedex

### Secteur Lens Henin Liévin

**Anne LEMAITRE** 03 21 23 86 99  
*Mardi, vendredi et mercredi matin* Collège Jean Macé - Rue du Capitaine Bonnelles - 62110 HENIN- BEAUMONT 03 21 20 05 94

### Secteur Béthune Bruay

**Nathalie GREZ** 03 21 23 86 98 - 06 45 60 97 90  
*Lundi et mardi* CIO - 143-157 rue Louis Blanc - 62400 BETHUNE 03 21 01 06 96

### Secteur Audomarois Calaisis

**Morgane MARTIN** 03 21 23 82 91  
*Mardi* Lycée A. Ribot - 42 av. Gambetta - 62505 SAINT OMER Cedex 03 21 88 30 60  
*Vendredi* Collège Jean Jaurès - 52 rue du Pont Lottin - 62100 CALAIS 03 21 34 73 20

### Secteur Boulogne Montreuil

**Céline STOPIN** 03 21 23 91 21 - 07 77 82 84 22  
*Lundi et vendredi* Lycée Giroux Sannier - rue Giroux Sannier - BP946 - 62280 ST MARTIN BOULOGNE 03 21 30 85 85





## adresses utiles

### **Service Social des personnels du Rectorat de Lille**

Cité académique Guy Debeyre  
Service Social des personnels  
20, rue Saint-Jacques- BP 709  
59033 LILLE CEDEX  
Tel : 03.20.15.66.67

### **Inspection Académique du Nord**

1, rue Claude Bernard  
59033 LILLE CEDEX  
Tel : 03.20.62.32.58  
<http://netia59a.ac-lille.fr>

### **Inspection Académique du Pas-de-Calais**

20, boulevard de la Liberté  
62021 ARRAS CEDEX B.P 90016  
Tel : 03.21.23.91.49  
<http://ia62.ac-lille.fr>

### **MGEN Nord**

238, rue de Paris- 59021 LILLE CEDEX  
Tel : 3676

### **MGEN Pas-de-Calais**

6, avenue du maréchal Koenig- 62025 ARRAS  
Tel : 3676

### **Conseil Général du Nord**

Hôtel du département  
51, rue Gustave Delory  
59800 LILLE CEDEX  
Tel : 03.59.73.59.59  
<http://www.cg59.fr>

### **Conseil Général du Pas-de-Calais**

Hôtel du département  
Rue Ferdinand Buisson  
62018 ARRAS CEDEX 9  
Tel: 03.21.21.62.62  
<http://www.cg62.fr>

